

Commerce succursaliste de la chaussure

Projet d'ADEC

Qu'est ce qu'un ADEC ?

- **Action de Développement de l'Emploi et des Compétences**
- **Partenariats entre l'Etat (DGEFP) et les branches professionnelles**, via un organisme relai (OPCA)
Dorénavant, la DGEFP privilégie largement les **projets inter branches**
- Les ADEC visent à anticiper, en matière d'emploi et de compétences, les conséquences des mutations économiques, sociales et démographiques en sécurisant les parcours professionnels
- Les projets sont financés pour partie par l'Etat, via une subvention versée à l'OPCA.

Les dépenses éligibles

L'ingénierie (construction de démarches, d'actions ou d'outils visant le développement de l'emploi et des compétences)

Les mesures d'accompagnement (coûts d'intervention de l'organisme relais, information, communication, appui aux entreprises ou aux bénéficiaires potentiels des actions conventionnées, fonctionnement des instances de pilotage de l'accord, évaluation des réalisations...)

Axe 1 : Emploi

L'impact du digital et du cross-canal :

Fiche action 1 : Financement de l'étude pilotée par l'Observatoire « Impact du digital sur les métiers du Commerce et de la distribution ».

Objectif : mesurer l'impact du digital sur les métiers et l'organisation des magasins à CT et MT, et les besoins des entreprises + capitaliser les bonnes pratiques

Professionaliser sur de nouvelles compétences :

Fiche action 2 : Financement de l'étude pilotée par l'Observatoire « Cartographie des métiers du web : analyser les transformations des organisations ».

Livrable : cartographie des métiers du web, fiches métiers et référentiels de compétences

Axe 1 : Emploi

Fiche action 3 : Ingénierie pédagogique sur les métiers de demain ou secteurs en tension (certification par bloc financement de l'ingénierie d'un cabinet lien inter CQP)
Objectifs : création de blocs transversaux certifiant (ex: vendre dans un environnement multicanal - phygital ; manager des équipes et des stocks en mode multicanal // CCPI)
→ action 3 est la résultante des études 1 et 2.

Fiche action 4 : Accompagnement des entreprises (démarche de diagnostic/ accompagnement) pour aider à la mise en place d'une organisation globale dans un contexte en constante évolution, cibler les compétences.

Objectif : enrichissement du diag GPEC d'une brique stratégie omnicanale.

Vigilance : concurrence avec DigiPME

Axe 2 : Stratégie

Fidélisation des talents :

Fiche action 5 : Diagnostic/accompagnement RH avec l'enjeu de la fidélisation des talents et des compétences rares

Objectif : enrichissement du diag GPEC d'une brique accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche digitale dans le recrutement des entreprises.

Partenariat avec LinkedIn, mettant à disposition son kit « fidéliser les talents ».

QVT :

Accompagnement de démarche de sensibilisation et formation par des cabinets //accompagnement aux changements.

Axe 3 : Sécurité

Le sujet de la cybersécurité :

Aujourd'hui, face aux dernières innovations technologiques et numériques, les entreprises ont un niveau de maturité différent.

Toutes les entreprises semblent conscientes des risques inhérents à des pratiques émergentes et malveillantes mais tardent à prendre les mesures de sécurité qui s'imposent.

Des signaux forts sont apparus ces deux dernières années avec un nombre de cyberattaques en augmentation pour lesquelles l'Etat souligne la nécessité de disposer d'une capacité de détection précoce et la mise en place d'une organisation à contrer les attaques les plus subtiles comme les plus massives.

Les entreprises ont besoin d'être accompagnées au travers d'un diagnostic duquel pourra découler un plan d'action stratégique formation/compétences.

Fiche action 6 : Diagnostic accompagnement Cybersécurité

Objectif : enrichissement du diag GPEC d'une brique diag cybersécurité.

Fiche action 7 : Etude 2018 sur les bonnes pratiques face à la cybersécurité

Objectif : production d'un guide de bonnes pratiques.

Critères d'éligibilité

- **ADEC sur 3 ans**
- **Intervention de l'Etat à hauteur de 30%**
- **Public :**
 - **Priorité aux salariés fragilisés (ouvriers, employés, +45 ans, salariés TPE et PME) et tout public susceptible de rencontrer des difficultés d'adaptation aux évolutions de l'emploi**
 - **Entreprises relevant d'un accord de branche**
 - **Priorité aux entreprises de moins de 300 salariés**

Appel à projet Mut Eco 2017

- En complément de l'ADEC et pour le financement des actions de formation : réponse à l'appel à projet du FPSPP MutEco 2017
- Vise à accompagner les conséquences, sur l'emploi et les compétences des mutations économiques et technologiques.
- **Public :**
 - Les **salariés** d'entreprises impactées par des mutations économiques ou technologiques ;
 - Les **demandeurs d'emploi**,
 - Les **salariés d'une entreprise ayant recours à l'activité partielle**
 - **Une attention particulière sera accordée aux salariés des TPE-PME.**
- Montant de l'aide :
 - Coûts pédagogiques : 70% du coût réel
 - Rémunération : 13€ de l'heure pour les salariés issus des PME de moins de 250 exclusivement

Le calendrier de l'ADEC

